

Relative au Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sundgau  
qui se déroulera entre le 5 novembre et le 10 décembre

Objet, date et durée

L'enquête publique visée par l'arrêté n°25-2016 du Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau en date du 18 octobre 2016 porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté le 30 mai 2016. L'enquête se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs du **5 novembre 2016 à 9H00 au 10 décembre 2016 à 12H00**. Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du PETR du Pays du Sundgau, 39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards, Quartier Plessier – Bâtiment 3, 68130 Altkirch. L'enquête publique est menée en vue de permettre au Comité Syndical du PETR du Pays du Sundgau, autorité compétente pour le SCoT, d'approuver le SCoT du Sundgau par délibération.

Commissaire enquêteur

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Thomas BACHMANN (Adjoint au Directeur Général de « l'Etablissement Public d'Aménagement Alzette-Belval ») en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jérôme HECKY (architecte) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Dossier d'enquête publique

Le dossier comporte le projet de SCoT du Sundgau et le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées. Il comprend notamment un Rapport de Présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Document d'Orientation et d'Objectifs, les informations environnementales dont l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité environnementale émis sur ces documents.

Permanences du commissaire enquêteur

- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 5 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.
- **Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth** : le 9 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.
- **Communauté de Communes d'Ill et Gersbach** : le 16 novembre 2016 de 16H00 à 18H00.
- **Communauté de Communes de la Porte d'Alsace** : le 19 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.
- **Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach** : le 22 novembre 2016 de 16H00 à 18H00.
- **Mairie de Seppois-le-Bas** : le 24 novembre 2016 de 15H00 à 18H00.
- **Mairie de Ferrette** : le 26 novembre 2016 de 9H00 à 12H00.
- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 2 décembre 2016 de 16H00 à 18H00.
- **Locaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** : le 10 décembre 2016 de 9H00 à 12H00.

Un registre est tenu à la disposition du public dans ces lieux pour y consigner les observations.

Lieux de consultation du dossier

Le dossier soumis à l'enquête publique sera consultable : - sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/scot-sundgau.htm> - durant les jours et horaires des lieux de permanences définis dans le présent avis - aux horaires d'ouvertures habituelles des bureaux (mentionnés à titre indicatif) au siège de chacun des établissements publics de coopération intercommunale présents sur le périmètre du SCoT :

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau** (39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards, Quartier Plessier – Bâtiment 3 – 2<sup>ème</sup> étage, 68130 Altkirch ; du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;
  - Communauté de Communes d'Altkirch** (39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards, Quartier Plessier – Bâtiment 3 – 1<sup>er</sup> étage, 68130 Altkirch ; du lundi au jeudi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, le vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;
  - Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth** (2 place du Général de Gaulle, 68720 Illfurth ; du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;
  - Communauté de Communes d'Ill et Gersbach** (28 rue du Maréchal Joffre, 68640 Waldighoffen ; du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00, le vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00) ;
  - Communauté de Communes de la Porte d'Alsace** (7 rue de Bâle, 68210 Dannemarie ; le lundi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le mardi de 8H30 à 12H00 et de 15H00 à 17H00, le mercredi et le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H00) ;
  - Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach** (26 rue principale, 68130 Emlingen ; du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00) ;
  - Communauté de Communes de la Largue** (1 place du marché, 68580 Seppois-le-Bas ; le lundi de 9H00 à 12H00, le mardi de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00, le jeudi de 14H00 à 17H00, le vendredi de 9H00 à 12H00) ;
  - Communauté de Communes du Jura Alsacien** (3A route de Lucelle, 68480 Ferrette ; le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30, le mercredi de 8H30 à 12H00).
- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : par courrier à l'attention de M. le commissaire enquêteur au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, 39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards, Quartier Plessier – Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par courrier électronique dédié : [enqueteublique-scot@pays-sundgau.fr](mailto:enqueteublique-scot@pays-sundgau.fr). Les observations peuvent être consignées dans les registres d'enquête tenus à disposition du public au siège de l'enquête et des communautés de communes.

Rapport et conclusions du commissaire

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et rédigera les conclusions motivées au titre de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du rapport du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chacune des 108 mairies du périmètre du SCoT du Sundgau, ainsi qu'aux sièges des deux futures intercommunalités issues de la fusion des communautés de communes actuelles qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir à la Communauté de Communes d'Altkirch et Environs sise au Quartier Plessier, 39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards 68130 Altkirch, et de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue sise au 7 rue de Bâle, 68210 Dannemarie.

Ces documents seront également consultables pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique sur le site internet du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau <http://www.pays-sundgau.fr/> ainsi qu'au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau.

Compléments d'information

Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique ou sur le projet de SCoT du Sundgau sont à adresser par courrier à l'attention de M. Mathieu DITNER, Vice-Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau en charge du SCoT du Sundgau, 39 avenue du 8<sup>ème</sup> Régiment de Hussards, Quartier Plessier – Bâtiment 3, 68130 Altkirch ; par téléphone au 03-89-25-96-67 auprès de M. David RIGOUTOT, chargé de mission pour le SCoT du Sundgau ; par mail à l'adresse électronique [scot@pays-sundgau.fr](mailto:scot@pays-sundgau.fr). Cet avis sera affiché au siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau, au siège de la Communauté de Communes d'Altkirch, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach, au siège de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth, au siège de la Communauté de Communes d'Ill et Gersbach, au siège de la Communauté de Communes du Jura Alsacien, au siège de la Communauté de Communes de la Largue, au siège de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et dans les Mairies de chacune des communes incluses dans le périmètre du SCoT du Sundgau.

PAYS DU SUNDGAU

Quartier Plessier - Bât. 3

39 av. du 8<sup>ème</sup> Rég. de Hussards

68130 ALTKIRCH

☎ 03 89 25 49 82 - Fax 03 89 07 03 17



François EICHHOLTZER

Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau